

# Les Rouge des Prés ont fait leur sélection

**L'**Organisme de sélection Rouge des Prés a procédé, le 15 décembre, à la sélection des animaux qui participeront au concours général du Salon de l'Agriculture à Paris, du 19 au 27 février. Vingt-cinq animaux de six départements étaient présentés au Domaine des Rues à Chenillé-Changé (Maine-et-Loire), et seize ont été retenus. C'est la première fois depuis 2003 que la sélection était effectuée sur un même site. *"L'avantage est de pouvoir comparer les animaux ensemble, justifie Albéric Valais, le directeur de la Sica Rouge des Prés. L'inconvénient, c'est que les gens doivent se déplacer."* Cela n'a pas pour autant eu d'impact sur le nombre d'animaux candidats. *"On a tout de même eu peur qu'il neige, ce qui aurait limité beau-*



*coup les déplacements. Peut-être faudra-t-il l'an prochain avancer un peu la date pour éviter ce type de risque."*

**Antoine Humeau**

#### LES ANIMAUX RETENUS

**Mayenne** : Demon, EARL de la Gasnerie, Loiron.  
**Dauphin**, Claude Marais, Ruillé-Froid-Fonds. **As** et **Arélie**, Jean-Claude Pichon, Argenton-Notre-

Dame. Vainqueur, Jacques Maignan, Bonchamp-lès-Laval. Cettebleue, Bertrand Salmon, Astillé. **Maine-et-Loire** : Chabal et Breton, Gaec Coquereau, Morannes. Violette et Titoune, indivision Dominique Chéné, Bécon-les-Granits. Arielle, EARL Anthony Gervais, Saint-Paul-du-Bois. **Loire-Atlantique** : Beauté, Jean-Paul Prété, La Meilleraye-de-Bretagne. Soise, Gaec du Sacré-Cœur, Joué-sur-Erdre. **Sarthe** : Bienbon, Pierre Cherré, Notre-Dame-du-Pé. **Et** : Badge, EARL Jaffré et fils, La Marolle-en-Sologne (41), et Belle, EARL du ranch-Perrin, Sainte-Barbe (57).